



CHAMPIONNAT DES LANDES DES CLUBS

REGLEMENT

Article 1 :

Le but du championnat des Landes des Club est de rassembler tous les clubs et les tireurs de disciplines différentes des Landes en une seule journée.

Le club organisateur sera le vainqueur de l'année précédente. La compétition se dispute sur deux disciplines, 50 plateaux de chaque discipline. C'est le club organisateur de la compétition qui choisira les disciplines.

Article 2 :

Sont admis à concourir tous les tireurs des clubs Landais licenciés ou non licenciés. Les tireurs non licenciés devront prendre une licence journalière et s'ils ne sont pas cadet, junior, dame, vétéran ou super vétéran seront classés en 3eme catégorie.

Article 3 :

Pour participer les clubs devront engager au minimum 5 tireurs, il n'y a pas de limite maxi.

Article 4 :

Il sera attribué des **avantages** à chaque tireur. Pour le calcul des **avantages** les catégories de base, seront les Clubs France et la 1^{ère} Catégorie. Ces points d'avantages seront calculés chaque année suivant les disciplines choisies par le club organisateur d'après les scores des Championnats Départementaux des trois dernières années. Le score total avec les **avantages** ne pourra être supérieur à 100.

Article 5 :

Un trophée sera attribué au club vainqueur et sera remis en jeu chaque année. Un autre trophée sera remis aux trois premières équipes qui le garderont.

Article 6:

Engagement : le prix de compétition sera défini chaque année par le Comité Départemental, gratuit pour les Juniors et Cadets. 2€ par tireur (sauf Cadets et Juniors) seront reversés au Comité Départemental.